

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : PROLONGATION DE LA FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL « JEAN NEGRE » ET « ALEXIS PAYAN » JUSQU'AU 12 JUIN 2023 INCLUS

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-110 en date du 19 mai 2023 portant fermeture des terrains de football « Jean Nègre » et « Alexis Payan » ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-114 en date du 24 mai 2023 prolongeant l'arrêté n° 2023-110 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2023-116 en date du 30 mai 2023 prolongeant l'arrêté n° 2023-114 ;

Considérant qu'en raison de la continuité des épisodes pluvieux, il importe de réglementer leur utilisation car les terrains sont impraticables ;

Considérant que cela compromet la sécurité du public ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2023-116 du 30 mai 2023 est prolongé jusqu'au 12 juin 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques.

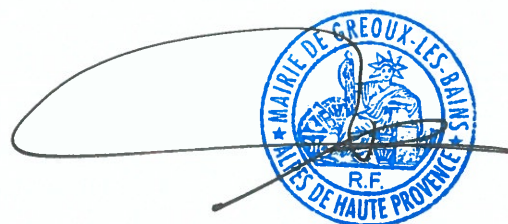
Article 3 : La Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées de l'exécution du présent arrêté chacune en ce qui la concerne.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques Municipaux
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 06 juin 2023

Le Maire,



Paul AUDAN